



CONSEIL GENERAL

Législature 2016-2020

17^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 3 OCTOBRE 2019 À LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE VIGNER

Présidence : Mme Ivana Marti

Secrétariat : Mme Helene Eberhard

Table des matières :

1.	Appel	Page	3
2.	Nomination d'un questeur PLR	Page	3
3.	Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019	Page	3
4.	Accueil des nouveaux membres du Conseil général en remplacement de MM. Alexandre Buthey, Damien Corti, Dimitri Engel, Pascal Iten, Ludovic Kuntzer (PLR), M. Jean-Philippe Scalbert (ENT), démissionnaires	Page	4
5.	Nomination des membres de la Commission d'urbanisme pour la période administrative 2019-2020	Pages	4 – 6
6.	Nomination d'une commission consultative du Conseil général pour la révision du PAL - CRPAL (selon l'art. 27 alinéa 1 ^{er} du règlement de commune)	Page Pages	6 8 – 9
7.	Nomination d'un-e membre de la Commission des ports et des rives en remplacement de Mme Ivana Marti (PLR), démissionnaire	Page	6
8.	Nomination de deux membres de la Commission de police du feu et de la salubrité publique en remplacement de MM. Laurent Crelier et Denis Piaget (PLR)	Pages	6 – 7
9.	Nomination d'un-e membre de la Commission des services industriels en remplacement de M. Damien Corti (PLR)	Page	7
10.	Nomination d'un-e membre de la Commission des travaux publics en remplacement de Mme Helene Eberhard (ENT)	Page	7
11.	Nomination d'un-e membre de la Commission de rénovation du temple en remplacement de Mme Helene Eberhard (ENT)	Page	7
12.	Nomination d'un-e membre du groupe de travail – étude d'un éventuel cabinet médical de groupe en remplacement de Mme Helene Eberhard (ENT)	Page	8
13.	Nomination d'un-e délégué-e au Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle en remplacement de Mme Véronique Loosli (ENT)	Page	8
14.	Nomination d'un-e membre du groupe de travail – réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe en remplacement de Mme Véronique Loosli (ENT)	Page	8
15.	Communications du Conseil communal	Pages	9 – 13
16.	Motions et propositions	Page	13
17.	Interpellations et questions	Pages	13 – 20

Date	Statut	Commentaires
08.10.2019	Version provisoire pour approbation	

La Présidente

Mesdames, Messieurs,

Il est 19h30, veuillez prendre place.

La 17^{ème} séance extraordinaire de la législature 2016 - 2020 est ouverte.

C'est avec grand plaisir que je vous accueille dans ma fonction de vice-présidente du Conseil général, en remplacement de son Président, M. Marc Renaud, qui est malade et auquel je souhaite un prompt rétablissement.

Tout d'abord une remarque personnelle : la demande de remplacement pour la présidence m'est parvenue ce matin, et je vous remercie ainsi d'avance pour votre bienveillance, voire pour votre indulgence le cas échéant, à l'égard de mon inexpérience à ce poste et à ma reprise au pied levé de cette fonction. Je remercie M. Ehret pour son coaching de dernière minute de cet après-midi.

La Présidente fait lecture de la lettre de démission de M. Alexandre Buthey :

« Monsieur le Président,

Par ce courrier, je vous informe de ma décision de renoncer à mon engagement politique avec effet immédiat.

Pour donner suite aux divers événements survenus ces derniers temps, j'en arrive à la conclusion que pour moi le temps est arrivé de laisser ma place.

Engagé politique depuis près de 20 ans, j'ai eu l'occasion de siéger dans toutes les commissions essentielles (Commission financière et de gestion, Commission d'urbanisme, Commission des travaux publics, Commission des services industriels) de notre village, j'ai ainsi pu mesurer l'engagement et le temps qu'il est nécessaire de mettre à disposition de la chose politique pour mener à bien les différentes missions qui y sont liées.

J'ai toujours eu beaucoup de plaisir à partager avec les collègues de chaque commission ceci, sans aucun a priori lié à l'appartenance politique de chacun.

Pendant de nombreuses années, les conseillers généraux et les commissaires étaient considérés par le Conseil communal et les différents avis exprimés lors des séances de préparation, lors des séances de Conseil général et des différentes commissions étaient écoutés et entendus.

Malheureusement, force est de constater que depuis un certain temps, une partie du Conseil communal n'accepte plus le dialogue mais privilégie la politique du fait accompli de sorte qu'une grande partie des commissaires qui siègent dans les diverses commissions sont écoeurés de la manière dont sont gérés les dossiers.

J'ai moi-même pu constater lors de 2 séances de commissions que des commissaires se sont fait insulter par un Conseiller communal parce que ce(s) dernier(s) ne partageait pas l'avis exprimé par le Conseil communal.

Il est totalement inadmissible à mes yeux d'en arriver à des situations extrêmes telles que celles évoquées ci-dessus ce d'autant plus que les commissaires et/ou les conseillers généraux donnent de leur temps presque bénévolement, tout en amenant leurs propres compétences personnelles et professionnelles.

J'ai, à titre personnel, toujours pratiqué la politique du bon sens avant la politique politicienne ceci pour le bien du village. Ceci n'étant visiblement plus la priorité d'une partie des autorités en place, je préfère me retirer et laisser ma place.

Je tiens à remercier tous les conseillers généraux ainsi que tous les commissaires rencontrés au cours de ces nombreuses années, certains resteront des amis.

Tout en vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous présente, Monsieur le Président, mes meilleures salutations. »

La Présidente précise qu'aucune motion n'a été reçue et qu'une interpellation a été reçue dans les temps réglementaires.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et il a reçu l'ordre du jour.

Y a-t-il des remarques ou d'autres propositions de modification à l'ordre du jour ?

Cela n'étant pas le cas, **la Présidente** considère que ce dernier est accepté.

1. Appel

La Présidente passe la parole à Mme Helene Eberhard, secrétaire, qu'elle remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 26

Excusé-e-s : Mmes Anne-Claude Cosandey, Pascale Giron-Lanctuit
MM. Nicolas Bornand, Michele De Ieso, Eduardo dos Santos Dias, Davide Poma, Marc Renaud, Sven Romanens, Lorenzo Zago

Le quorum de 21 est atteint, le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est de 13 voix.

2. Nomination d'un questeur PLR

M. Vincent Frederik Pickert (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Nous avons présenté M. Sven Romanens en juin dernier mais depuis, nous avons une nouvelle benjamine dans le groupe et nous proposons donc Mme Estelle Chalon.

La Présidente la remercie de son engagement.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, **la Présidente** passe au vote.

Mme May Rousseau (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Petite correction à la page 11 du procès-verbal : l'intervention du PS était la mienne et non celle de Mme Anne-Claude Cosandey.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie Mme Nadia Cutro de son travail et prie les intervenants de lui transmettre leurs textes le plus tôt possible après la séance (adresse e-mail : nadia.cutro@ne.ch).

4. Accueil des nouveaux membres du Conseil général en remplacement de MM. Alexandre Buthey, Damien Corti, Dimitri Engel, Pascal Iten, Ludovic Kuntzer (PLR), M. Jean-Philippe Scalbert (ENT), démissionnaires

La Présidente :

Lors de ces séances du 19 août et du 17 septembre derniers le Conseil communal a proclamé élu Conseillère générale Mme Estelle Chalon et Conseiller général M. Fabio Zuccalà proposés par le groupe PLR.

La Présidente leur souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil général et espère qu'ils auront du plaisir dans cette nouvelle fonction et qu'ils pourront amener leurs idées et compétences dans la vie politique de notre village.

5. Nomination des membres de la Commission d'urbanisme pour la période administrative 2019-2020

La Présidente donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion, qui souhaite donner une information.

M. Charles Constantin (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

En date du 23 septembre 2019, la Commission financière et de gestion a validé un cahier des charges pour la Commission d'urbanisme.

Ce cahier des charges ne doit pas être considéré comme un règlement, il s'agit d'une information avec lignes directrices qui doit être transmise à tous les futurs membres de la commission. C'est un cadre, sans plus.

Je vous fais lecture du cahier des charges :

« Cahier des charges de la Commission d'urbanisme et rapports entre celle-ci et le Conseil communal »

Rôles et fonctions institutionnelles respectives de la Commission d'urbanisme et du Conseil communal.

La Commission d'urbanisme est obligatoirement consultée par le Conseil communal pour aviser sur tous les dossiers suivants :

- Projets de construction, transformation, rénovation et adaptation de bâtiments et infrastructures (ex. les rues)*
- Demandes de permis de construire et préalables*
- Demandes de dérogations*
- Propositions d'arrêtés du Conseil général et du Conseil communal en rapport avec l'urbanisme.*

Seuls les cas d'urgence manifeste ou de moindre importance sont réservés à l'appréciation du Conseil communal.

La Commission d'urbanisme est tenue de produire ses avis dans les délais demandés et sous forme de rapport.

Critères d'examen des dossiers par la Commission d'urbanisme

La Commission d'urbanisme examinera les dossiers qui lui sont soumis sous les angles suivants :

- Respect, et éventuelles dérogations par rapport aux plans et règlements*
- Cohérence du patrimoine architectural de la commune*

- *Bonne intégration dans le site bâti, en particulier en donnant des avis concernant les choix de couleurs, textures et surfaces.*

Attributions du Conseil communal

- *Préparer les dossiers afin qu'ils puissent être traités de manière impartiale en connaissant tous les éléments. Les dossiers doivent comprendre tous les éléments documentaires disponibles, ainsi que les échantillons et compléments nécessaires pour permettre une bonne analyse.*
- *Présenter les dossiers à la Commission d'urbanisme par une personne informée sur le contenu et les enjeux de chaque projet.*
- *Assurer le suivi des dossiers et en informer régulièrement la commission, y-compris sur les décisions prises par le Conseil communal et leur justification (tableau de bord).*

Cheminement des dossiers d'urbanisme

La procédure suivante s'applique en règle générale à tous les dossiers soumis à la Commission d'urbanisme :

- *Entrée du dossier à la commune, enregistrement administratif, scannage*
- *Premier examen sur le fond par la personne responsable de l'urbanisme et dispatching*
- *Report dans la liste de traitement*
- *Dépôt des documents sur ECHO de la Commission d'urbanisme*
- *Traitement du dossier par la Commission d'urbanisme*
- *Dépôt des documents, des prises de position et des rapports de la Commission d'urbanisme sur ECHO*
- *Traitement (décision) par le Conseil communal et transmission de la décision à la Commission d'urbanisme.*

Convocation de la commission d'urbanisme

- *La Commission d'urbanisme est en règle générale convoquée par le Conseil communal.*
- *La convocation inclut la liste des dossiers soumis ainsi que les copies des documents pertinents et/ou l'accès informatique à ceux-ci.*
- *La Commission d'urbanisme peut aussi être convoquée par son propre bureau, s'il le juge utile pour l'étude de dossiers en cours. Le Conseil communal est dans ce cas invité, ainsi que la personne responsable de l'urbanisme au sein de l'administration.*
- *Dans tous les cas la convocation se fait par l'administration communale. »*

La Présidente le remercie et donne la parole aux chefs de groupe.

M. Vincent Frederik Pickert (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PLR a eu de longues discussions sur cet objet, principalement sur les raisons qui ont poussés cette démission en bloc. Il urge le chef de dicastère de promouvoir dorénavant une politique saine et constructive au sein de cette commission pour qu'une telle situation ne se reproduise plus.

Le groupe se réjouit par ailleurs de la volonté d'instaurer un cahier des charges pour cette commission et a décidé de représenter des commissaires.

Le groupe PLR présente MM. Sven Romanens, Didier Wullemin, Laurent Crelier et Olivier Thomann.

M. Alain Marti (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Ramadan Nrecaj.

M. Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons Mme May Rousseau et M. Eric Ryser.

La Présidente les félicite pour leur nomination et les remercie de leur engagement.

6. Nomination d'une commission consultative du Conseil général pour la révision du PAL - CRPAL (selon l'art. 27 alinéa 1^{er} du règlement de commune)

M. Vincent Frederik Pickert (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Pour ce qui est des membres PLR, il s'agit de MM. Laurent Crelier, Sébastien Marti et Olivier Thomann.

M. Alain Marti (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

L'Entente propose Mme Helene Eberhard et M. Lorenzo Zago.

M. Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons Mmes Anne-Claude Cosandey, May Rousseau et M. Eric Ryser.

La Présidente annonce la nomination des 4 personnes de la société civile :

Mmes Anne-Magda Grenacher et Roxanne Jacobi et MM. Olivier Haussener et Fabien Wolfrath

Proposés par la Commission d'urbanisme :

PLR : M. Olivier Thomann

Entente : M. Ramadan Nrecaj

PS : Mme May Rousseau

Proposé par le Conseil communal :

M. François Beljean

(Le Conseil communal devra présenter une personne ultérieurement)

La Présidente les félicite pour leurs nominations et leur souhaite beaucoup de succès dans leur future fonction de commissaire.

7. Nomination d'un-e membre de la Commission des ports et des rives en remplacement de Mme Ivana Marti (PLR), démissionnaire

M. Vincent Frederik Pickert (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Fabio Zuccalà, tout en faisant remarquer que ces séances commencent à 16h00, donc difficile à agender pour nos commissaires.

La Présidente le félicite pour sa nomination et lui souhaite beaucoup de succès dans sa future fonction de commissaire.

8. Nomination de deux membres de la Commission de police du feu et de la salubrité publique en remplacement de Laurent Crelier et Denis Piaget (PLR)

M. Vincent Frederik Pickert (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons Mme Estelle Chalon et laisserons le 2^{ème} siège vacant pour permettre aux prochains conseillers généraux PLR de reprendre celui-ci.

La Présidente la remercie de son engagement

9. Nomination d'un-e membre de la Commission des services industriels en remplacement de M. Damien Corti (PLR)

M. Vincent Frederik Pickert (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Même cas qu'auparavant, nous souhaitons laisser ce siège à disposition des prochains arrivants.

10. Nomination d'un-e membre de la Commission des travaux publics en remplacement de Mme Helene Eberhard (ENT)

M. Alain Marti (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Nous avons le plaisir de vous proposer M. Ramadan Nrecaj.

La Présidente le remercie de son engagement.

11. Nomination d'un-e membre de la Commission de rénovation du temple en remplacement de Mme Helene Eberhard (ENT)

M. Alain Marti (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Nous avons le plaisir de vous proposer M. Davide Poma.

La Présidente le remercie de son engagement.

12. Nomination d'un-e membre du groupe de travail – étude d'un éventuel cabinet médical de groupe en remplacement de Mme Helene Eberhard (ENT)

M. Alain Marti (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Davide Poma

La Présidente le remercie de son engagement.

13. Nomination d'un-e délégué-e au Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle en remplacement de Mme Véronique Loosli (ENT)

M. Alain Marti (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons Mme Helene Eberhard.

La Présidente la remercie de son engagement.

14. Nomination d'un-e membre du groupe de travail – réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe en remplacement de Mme Véronique Loosli (ENT)

M. Alain Marti (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Timothée Voumard.

La Présidente le remercie pour son engagement.

La Présidente donne la parole à Mme Paola Attinger-Carmagnola.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Je suis navrée de revenir sur un point que l'on a déjà traité mais il a été convenu à la Commission financière et de gestion que le rapporteur de cette commission donnerait lecture du cahier des charges de la Commission de révision du Plan d'aménagement local.

M. Charles Constantin (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

J'aimerais le faire à haute et intelligible voix mais je suis sans texte. Je le lis bien volontiers si quelqu'un a ce document sous la main.

« Commission de révision du Plan d'aménagement local - CRPAL

La commission est nommée par le Conseil général.

Elle se constitue elle-même en nommant un-e président-e et un bureau.

Les séances de la CRPAL sont fixées d'entente entre son-sa président-e et le Conseil communal, et sont convoquées par l'administration communale.

Le Conseil communal propose l'ordre du jour en fonction de l'avancement des études, des demandes de la CRPAL et d'événements extérieurs pertinents.

Un protocole décisionnel des séances de la CRPAL est établi dans les 10 jours ouvrables par l'administration et validé par le bureau.

Dans la phase actuelle, la CRPAL accompagne le Conseil général et son mandataire dans l'élaboration de l'avant-projet de la révision du PAL.

Par le biais de la plateforme ECHO et/ou sur demande au Conseil communal, elle a accès à tous les documents liés à la révision du PAL.

Elle prend connaissance des études réalisées et de leur planning, et émet des propositions et des commentaires et les valide.

Elle contribue à l'élaboration du concept de la participation publique puis des éléments de celle-ci : séances d'informations, ateliers participatifs, information par les médias, questionnaires, etc. La CRPAL prend activement part à ces séances.

La CRPAL rapporte au Conseil général de manière régulière lors des séances de celui-ci, et à l'aide d'un rapport avec proposition lors des séances décisionnelles (approbation de projets, demandes de crédit).

Les membres de la CRPAL représentants de la Commission d'urbanisme informent celle-ci régulièrement, et recueillent ses demandes et suggestions.

La CRPAL peut inviter à ses séances des experts externes compétents pour traiter de certains points.

En raison des enjeux publics liés à la révision du PAL, les membres de la CRPAL s'engagent à communiquer et à informer uniquement dans le cadre défini par la CRPAL, et à ne pas diffuser de documents non publics (rapports et documents de travail, prises de positions intermédiaires, etc.).

Composition de la CRPAL

- 2 personnes par groupe politique parmi les Conseil général
- 4 personnes de la société civile proposés par les groupes politiques
- 3 membres de la Commission d'urbanisme proposés par celle-ci
- 2 personnes proposées par le Conseil communal comme représentants de la société civile.

Bureau

Président, vice-président, rapporteur – 1 parti – tournus, on change chaque année – bureau composé de conseillers généraux, à proposer dans un interparti

Autres participants

- Le Conseiller communal en charge du dicastère de l'urbanisme et aménagement du territoire (actuellement le soussigné)
- Tous les autres conseillers communaux, dans la mesure du possible
- La responsable communale de l'urbanisme, Mme Véronique Flückiger
- L'administrateur communal, M. Yves Ehret, dans la mesure du possible

15. Communications du Conseil communal

M. Alain Jeanneret (CC)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Rénovation de l'Hôtel communal :

Nous vous informons que, suite à l'appel d'offres public qui a été fait selon le marché public pour le mandat d'architecte, nous avons reçu 7 offres de bonne qualité. L'évaluation de ces offres est en cours de réalisation et l'adjudication sera faite dans les 2 semaines.

Le début du projet d'exécution est prévu cet automne et le début des travaux pour le début de l'année 2020.

Les collèges de Vigner

Le chantier a repris son rythme normal, après les perturbations qu'il a subies en raison des malfaçons constatées sur des caissons de ventilation. Pour rappel, ces malfaçons entraînent malheureusement un retard de 3 à 4 mois dans l'achèvement des collèges, mais ne provoquent aucun surcoût pour la commune, les entreprises responsables prenant l'ensemble des coûts à leur charge.

Il n'y a aucune difficulté particulière sur les chantiers, qui avancent normalement. Vous verrez très prochainement les 3 nouveaux bâtiments libres d'échafaudages et dans leur couleur respective, ce qui donne un immense coup de vieux au collège de Vigner existant.

Les trois nouveaux bâtiments et les aménagements extérieurs seront en principe terminés à Pâques 2020. La quasi-totalité des offres pour la rénovation de Vigner existant sont maintenant rentrées, ce qui a permis d'estimer avec une plus grande précision le coût final probable. Les coûts sont bien sûr suivis en continu, et discutés de manière régulière et détaillée avec le Conseil communal, la Commission financière et de gestion et la Commission d'urbanisme.

Les projets communaux liés aux collèges de Vigner avancent également :

- le parking souterrain et son système d'exploitation*
- l'auditoire de Vigner et ses équipements audio-visuels*
- la cuisine attenante à l'auditoire*
- l'extension du réseau de chaleur de la chaufferie de Vigner à plusieurs bâtiments alentour.*

M. Caryl Beljean (CC)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Mobilier 1^{ère} phase :

Le mobilier urbain pour la première phase a été commandé et sera installé dans les 7 semaines. Il s'agit de deux bancs en pierre devant la crèche afin d'élargir la giration des véhicules devant ce bâtiment, de deux totems à chaque entrée de zone ainsi que de deux blocs à poser au coin de l'immeuble Perrier.

Nous avons décidé de rester plutôt sobres dans la signalisation d'entrées de zone. Toutefois, cela n'apparaît pas suffisant. Nous avons donc décidé de poser des totems à chaque entrée.

2^{ème} phase :

Les travaux ont été adjugés et pourraient débuter.

Toutefois, le Conseil communal a pris la décision de différer quelque peu le commencement des travaux de la 2^{ème} phase. En effet, notre Exécutif ne souhaite pas précipiter le début des travaux juste avant l'hiver. Il ne souhaite pas non plus que les riverains soient dans une situation inconfortable durant la période hivernale qui plus est pendant les vacances hivernales des entreprises avec comme incidence que le chantier reste inactif. Par ailleurs, le Conseil communal conviera les riverains à une séance d'information le 29 octobre 2019 à 19h00 à la salle de Justice.

Les conteneurs enterrés seront nettoyés au cours de la semaine 49. Nous nous sommes également approchés de notre fournisseur afin de pouvoir réparer les faces des conteneurs endommagés.

Vous l'aurez certainement constaté, l'éclairage du Temple s'éteint toutes les nuits dès 00h30 depuis le 9 septembre.

Partant, le Conseil communal veut étendre cette extinction à l'ensemble du village. Mais ce n'est pas si simple. Le réseau est constitué de telle manière que l'on peut soit l'éteindre, soit l'allumer, et ne pouvons pas rendre cette extinction plus facile. Or, le canton a indiqué que les passages pour piétons devaient rester allumés toute la nuit.

Nous avons donc demandé une offre pour une extinction intelligente du réseau d'éclairage public. À sa réception, nous n'avons pu que constater que nous n'arriverions pas à amortir son coût en lien avec l'économie d'énergie réalisée.

Nous y avons donc renoncé et pris le problème par un autre bout. À savoir rebrancher l'éclairage des passages piétons de manière à ce qu'ils restent allumés la nuit alors que les candélabres s'éteindraient. Néanmoins, la technologie en matière d'éclairage avance à grands pas et l'on se dirige vers un éclairage intelligent avec divers capteurs/senseurs à poser sur les candélabres.

Le Conseil communal a donc opté pour une politique des petits pas et a décidé de remplacer au fur et à mesure, sinon par rue, les candélabres défectueux par cette nouvelle technologie. Toutefois, nous avons déjà installé 177 points lumineux en LED qui ne nécessiteront aucune modification, cette technologie ne montrant aucun défaut actuellement.

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Concernant les cloches du Temple de Saint-Blaise :

Suite à un contrôle, il a été constaté qu'une des 2 cloches risquait de se détacher du clocher, raison pour laquelle, nous les avons arrêtées pendant quelques jours.

Après avoir pris contact avec l'entreprise spécialisée dans la rénovation des cloches, nous avons pu les remettre en fonction, sauf celle qui menaçait de tomber qui est celle qui sonne les quarts d'heure. Pour celles et ceux qui auront été attentifs aux sonneries du clocher de l'église, celui-ci ne sonne plus les quarts d'heure.

Nous avons donc fait procéder à une étude du beffroi et des cloches par une entreprise spécialisée, qui a rendu son rapport la semaine dernière. Nous devons nous rencontrer avec la commune d'Hauterive puisque le Temple appartient aux 2 communes. Les travaux ont été évalués, il faudra remplacer tout le beffroi et descendre les cloches.

Le devis est estimé à CHF 165'000.00. Ce sont des travaux qui devront être entrepris au début de l'année prochaine. Je reviendrai avec un rapport devant le Conseil général à la fin de cette année pour que nous puissions utiliser la réserve que nous avons qui se monte aujourd'hui à environ CHF 500'000.00.

Nous effectuerons cette réparation/rénovation de manière totalement indépendante par rapport à la rénovation du Temple puisqu'il est urgent de faire ce type de réparation dans le clocher.

Nous attendrons la fin des Fêtes de fin d'année pour commencer les travaux. Il s'agira d'utiliser des engins relativement lourds, il faudra descendre les 2 cloches et les envoyer à l'usine pour les réparer. Nous n'aurons vraisemblablement plus de sonnerie du Temple pendant quelque temps.

M. Roland Canonica (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Comme je passe toujours en dernier comme le benjamin du Conseil communal, je ne m'attendais pas à ce qu'ils me fassent le cadeau de parler en premier.

Nous sommes en phase d'étude, avec le SIEN, pour digitaliser tous les documents de l'administration, ce qu'on appelle la gestion électronique des données GED dont la mise en place devrait être terminée à la fin 2020. Donc à partir du 1^{er} janvier 2021, il ne devrait plus y avoir de papier au sein de notre administration.

Commission de l'énergie, Commission des services industriels dont j'ai la responsabilité que l'on aimerait transformer en Commission de l'énergie, je crois que c'est un souhait parmi vous.

Nous nous sommes déjà rencontré/téléphoné avec le président de la Commission des services industriels, je lui ai exprimé mes idées mais je rappelle que c'est une commission du Conseil général et c'est donc à vous d'écouter et de décider.

Je suis en train de regarder également, après avoir visité toutes les infrastructures hydriques de la commune, de la possibilité de sécuriser certaines installations de manière plus conséquente que simplement une clef et une porte qui se ferme toute seule.

Téléréseau :

Je me suis attelé à la lourde tâche d'écrire le rapport pour la vente de ce téléreau. Il vous sera soumis prochainement et vous aurez tout loisir de le lire et de me faire les réflexions que vous désirez.

Nous avons également réglé le Règlement de police. Le projet est à la Commission financière et de gestion qui doit étudier en sous-commission en principe, et soumettre son avis ou ses propositions de modifications.

Il ne faudra pas vous effrayer si, à partir du printemps prochain, vous voyez des gros travaux dans la forêt derrière chez nous puisque la communauté des eaux neuchâteloises est en train de développer son réseau qui, actuellement, arrive dans les environs de Cressier et qui sera poussé jusqu'au Landeron avec des travaux conséquents sur tout le trajet à commencer par Fontaine-André où, la Ville de Neuchâtel investit quelques millions.

Le projet, uniquement pour la communauté des eaux neuchâteloises, s'élève à CHF 12'000'000.00. Toute petite partie pour Saint-Blaise puisque nous sommes déjà reliés. Il y aura juste 2 endroits où il s'agira de faire des dérivations. À ce titre, la semaine dernière, le syndicat a été formé de manière à pouvoir contrôler le comité exécutif.

Le toit des collèges :

Nous avons laissé à disposition d'une entreprise électrique, Eli10 pour ne pas la nommer, l'accès aux toits des 3 nouveaux collèges pour les charger en photovoltaïques. Les exigences communales étaient non pas de charger uniquement pour l'autoconsommation de chacun des collèges, ce qui était prévu à l'origine, mais de charger ces toits au maximum de manière à obtenir la plus grande production possible d'énergie verte. Pour la commune, il est intéressant de faire cela en autoconsommation. Nous sommes donc en train d'étudier, de pousser même, pour pouvoir faire un micro-réseau en lien avec le chauffage à distance de manière à éviter les coûts de génie civil trop conséquents. Nous commencerons probablement avec le bâtiment de l'administration communale pour essayer d'utiliser le maximum de l'autoconsommation.

M. Julien Noyer (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons reçu, lors du dernier Conseil général, une interpellation pour augmenter l'attractivité des syndicats et je voulais faire un point là-dessus. Nous nous sommes rencontrés avec les auteurs de l'interpellation à plusieurs reprises et avons échangé plusieurs courriels en faisant des propositions au sein de l'administration pour mettre en avant ces syndicats sur le site internet de la commune. De plus, une information sera ajoutée aux invitations que l'on envoie pour le Noël des aînés, elle concernera principalement le Syndicat du Théâtre car nous estimons que le Syndicat des patinoires est moins adéquat pour nos aînés.

À la suite de la Fête du sauvetage, des pontons ont été laissés sur la zone de loisirs de la rive Est devant le bâtiment nautique. Ces pontons avaient pour but de pouvoir aider les utilisateurs et d'amener des infrastructures supplémentaires aux utilisateurs et voir comment cela pouvait être utile. Nous avons remarqué que les positions de départ n'étaient pas adéquates et, d'entente avec les utilisateurs, nous avons décidé de retirer ces pontons pour l'instant et ils seront entreposés dans une entreprise de la place. Nous aurons tout loisir d'étudier les emplacements adéquats durant l'hiver et de revenir avec une demande de permis de construire pour ces pontons, nous l'espérons, au printemps.

Au nom du Conseil communal, j'aimerais remercier les groupes d'avoir nommé les membres de la Commission d'urbanisme. C'est une commission, comme toutes les autres commissions, qui est essentielle au bon fonctionnement de la commune. Nous nous réjouissons de pouvoir repartir dans un cadre positif, tant du point de vue des commissaires que de l'administration et que du Conseil communal. Nous nous engageons à tout faire pour que cette commission puisse aller de l'avant et fonctionner comme il se doit.

La Présidente remercie le Conseil communal de ses interventions.

16. Motions et propositions

La Présidente annonce que nous n'avons pas reçu de motion et ni de proposition.

17. Interpellations et questions

La Présidente annonce que nous n'avons pas reçu d'interpellation et demande s'il y a des questions.

M. Alain Marti (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je pourrais commencer mon intervention par les paroles du compositeur Paul Misraki, mais non je préfère un petit rappel du Règlement général de commune.

À l'article 52 : « toute motion ou proposition qui a été prise en considération par le Conseil général, est renvoyée au Conseil communal pour examen et rapport à la prochaine séance, mais au plus tard, dans un délai d'une année ».

À l'article 60 : « le Conseil communal répond en principe de vive voix et brièvement aux questions. Il a aussi la faculté d'y répondre à la séance suivante ».

Donc voici mes questions :

Tout d'abord permettez une petite remarque à propos de la Commission de l'énergie pour laquelle je vous remercie d'avoir répondu partiellement.

Une telle commission est en fait déjà requise par la loi de 2001. Nous avons fait un petit rappel en janvier 2018 à ce sujet et actuellement, nous attendons toujours du concret. Quand va-t-elle être mise en place ?

Toujours à propos de politique énergétique communale ; en 2012, nous avons déposé notre motion Marti-Zago. Pourriez-vous nous indiquer quand le Conseil communal voudra bien y répondre ? Il y a environ 1 an, vous nous aviez promis la réponse dans quelques mois. On attend toujours.

En mars 2019, nous avons posé une question concernant les sociétés locales, qui était : quelles sont les subventions de la commune, en termes financiers et matériels, ainsi qu'en ressources humaines attribuées aux sociétés locales ?

Au vu de l'apparente complexité de la réponse, nous avons alors souhaité une réponse écrite. Le Conseil communal a alors répondu qu'il le ferait.

Comme nous attendons toujours cette réponse, pourriez vous indiquer quand elle nous parviendra ?

Enfin, lors de la séance des comptes 2018, nous avons proposé lors de notre intervention à ce propos un soutien à la commune du Val-de-Ruz. Le Conseil communal semblait avoir accepté le principe. Pourriez-vous nous indiquer ce que vous avez fait ?

Pour conclure, j'aimerais citer une variante des paroles qui ont été reprises en plusieurs moments par des grands penseurs : Zoroastre, Confucius, Gandhi entre autres : humata hukhta hvarshla.

M. Julien Noyer (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je ne parle malheureusement pas latin, donc je ne pourrai pas répondre à cette citation. Mais concernant le Val-de-Ruz, nous avons contacté la commune et nous leur avons proposé une aide, tant humaine que financière, à laquelle la commune doit répondre. Cela sera certainement plutôt du côté du financier que cela se situera.

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Concernant la question sur les sociétés locales, c'est un élément qui a complètement échappé tant à l'administration qu'au Conseil communal. Je tiens à vous présenter nos excuses. Vous allez recevoir une réponse écrite, comme cela a été demandé, en début de semaine prochaine.

Naturellement, nous ne sommes pas une commune où il y a des effectifs dévolus aux sociétés locales, vous aurez bien compris qu'il n'y a pas de personnel à disposition des sociétés locales à part 1 membre de la voirie qui va tondre le terrain du FC Saint-Blaise.

M. Roland Canonica (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

La Commission de l'énergie est voulue par le Conseil communal. Contacts ont déjà été pris avant les vacances d'été, la gestation est peut-être un peu difficile mais je rappelle encore une fois que cette commission est une commission du Conseil général et donc de la responsabilité du Conseil général. Le Conseil communal, à part faire des propositions, ne peut rien faire de plus.

Effectivement, cette commission devra être mise en place rapidement d'autant plus que maintenant, nous aurons d'autres éléments qui se greffent dessus à savoir, le chauffage à distance et les panneaux photovoltaïques.

M. Vincent Frederik Pickert (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je prends la parole au nom des 3 groupes pour demander un point de situation des différentes motions en attente. En effet, la plateforme ECHO mentionne plusieurs motions, dont une de 2011, et sachant que le délai de réponse pour une motion est de 1 an, je juge pertinent que celles-ci soient, soit traitées soit classées.

M. Julien Noyer (CC)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La liste de motions en attente :

- Motion Attinger du 22 septembre 2011 – nous avons demandé le classement le 9 novembre 2017 : Quels aménagements pour le centre du village ? Ce classement avait été refusé dans l'attente de la réalisation des travaux du centre du village – Nous sommes toujours en suspens
- La motion Marti-Zago – Nous ne sommes pas de bons élèves et devons toujours y répondre
- Le 14 septembre 2017, une motion du PS : Des idées pour le collège de la Rive-de-l'Herbe – Nous nous étions engagés à mettre sur pied une commission pour pouvoir faire une consultation populaire pour l'utilisation de ce bâtiment. À la suite d'un Doodle envoyé aujourd'hui, la commission devrait se réunir et nous irons de l'avant avec ce projet.
- Dans la séance du 9 novembre 2017, une résolution interpartis intitulée « fermeture de l'Office postal » avec une clause d'urgence avait été acceptée – Nous avons communiqué sur ce point-là au dernier Conseil général. La Poste est toujours ouverte et nous attendons le retour du recours qui avait été fait à la Commission fédérale. Elle ne sait toujours pas prononcée.
- Motion du Conseil général du 26 avril 2018, « Pour une étude approfondie du développement et de l'amélioration de la sécurité des voies emprunter par les piétons dans les hauts de Saint-Blaise – A cette motion, nous devons donner une réponse.

M. May Rousseau (PS)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil général du 22 novembre, nous avons débattu sur le Règlement de la foire et il y avait un amendement. Le règlement devait par la suite être validé par le droit supérieur de commune. J'aimerais savoir s'il a été validé ou pas.

M. Julien Noyer (CC)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le règlement avait été remanié avec l'amendement qui avait été voté par votre Autorité. Il a été transmis au Service des communes et a été validé. Il se trouve à l'heure actuelle sur le site internet de la commune, dans sa version amendée.

M. Alain Marti (ENT)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

On a pu constater que la situation du stationnement aux alentours de la gare CFF ainsi sur la route qui y mène donne quelques soucis.

Quand est-ce que la remise en état de la rue de la Maigroge sera effectuée ?

Comment sera géré le stationnement autour de la gare CFF (Maigroge et Perrières) ? Et dans quels délais ?

M. Caryl Beljean (CC)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Remise en état de la rue de la Maigroge :

Plusieurs offres ont été demandées à divers bureaux d'ingénieurs de la région. Nous en avons sélectionné une et allons lancer la réalisation du réaménagement lors du premier semestre 2020.

Nous avons attendu la fin du chantier des Terrasses-Volantes car nous devons aussi faire l'état des lieux suite au constat de preuves à futur effectué au début du chantier afin de procéder à une répartition des coûts selon les dégâts causés par les diverses entreprises y ayant travaillé.

Gestion du stationnement autour de la gare CFF :

Il n'est pour l'heure pas géré spécialement. Les zones de stationnement à proximité sont blanches et très souvent occupées par des pendulaires au détriment des habitants du quartier.

Le plan de circulation reçu ces derniers temps prévoit un rééquilibrage entre zones bleues et zones blanches sur l'ensemble du village et particulièrement dans le secteur de la gare CFF.

M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de la dernière séance du Conseil général, il a été question du radeau de la plage de Saint-Blaise. Après une longue période d'absence, il venait d'être remis en place. C'était le 27 juin.

À peine 1 mois plus tard, fin juillet, l'échelle et une partie de la structure étaient cassées et présentaient des parties saillantes dangereuses pour les utilisateurs.

Fin septembre et sauf erreur aujourd'hui, aucune réparation n'a été effectuée.

Est-ce que la réparation avant sa mise à l'eau n'a pas pu être réalisée correctement ou malheureusement des vandales ont saccagé ce radeau ?

Pourquoi le radeau n'a pas été réparé pendant la belle période d'utilisation ?

La seconde, qui m'est venue lors de ma venue à la séance de ce soir et que je n'ai pas pu transmettre à l'avance au Conseil communal, auprès duquel je m'excuse.

Le carrefour de la route du Brel et rue de la Maigroge vient d'être refait par le Service des ponts et chaussées, bien que situé sur le territoire communal d'Hauterive, il marque l'entrée du village de Saint-Blaise.

Actuellement, ce carrefour présage du futur désert Martien que le réchauffement climatique nous donnera plaisir de découvrir dans de très nombreuses années, je l'espère.

Est-ce que nos autorités ont des informations concernant l'aménagement de ce carrefour, est-ce que le célèbre chaudron retrouvera sa place ?

M. Julien Noyer (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je remercie le groupe PLR pour cette 1^{ère} question qui m'a forcé à me mettre à l'eau pour aller vérifier cela aujourd'hui ! (ce n'est pas vrai)

Le radeau a été réparé assez tard. Il y a eu des déprédations qui peuvent être dues à l'utilisation qui avait été faite de l'échelle. Notre garde-port est allé vérifier et a estimé que les dégâts pouvaient tenir jusqu'à la fin de la saison et que de toute façon, les réparations devraient nécessiter la mise à terre du radeau.

Nous avons donc estimé qu'il était plus judicieux de le laisser en place, avec les dégâts actuels, et de le rapatrier à la fin de la saison. La Société de sauvetage nous aide toujours pour le déplacement et la remise en place du radeau.

M. Caryl Beljean (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Concernant le carrefour, rue de la Maigroge – Brel. Effectivement, cela a été refait sans plantation verte. Malheureusement, ce chaudron n'était pas à nous. Il était bien posé, venu au bon moment mais c'est la commune d'Hauterive qui l'a récupéré.

Quant à l'installation de ce carrefour, le Conseil communal a proposé quelques variantes au Service des ponts et chaussées notamment en terme de sécurité cycliste. Nous voyons que ces variantes n'ont pas été retenues si bien que la discussion sur les surfaces vertes va être ardue. Nous essayerons de voir s'il est possible de récupérer le chaudron à la commune d'Hauterive pour le poser sur un endroit piétonnier.

M. Jean-Michel Zwejack (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Il est prévu un aménagement végétalisé de ce carrefour ?

M. Caryl Beljean (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

À notre connaissance, il n'est rien prévu de plus que ce qu'il y a à ce jour. Si nous voulons plus pour ce carrefour, nous pourrions éventuellement nous approcher du Service des ponts et chaussées pour voir ce qu'il envisage de faire.

M. Jean-Michel Zwejack (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Est-ce que vous pouvez vous engager que cette démarche sera faite auprès du Service des ponts et chaussées ?

M. Caryl Beljean (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Nous nous engageons à nous approcher du Service des ponts et chaussées.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

En juin de cette année nous avons reçu dans nos boîtes aux lettres, encarté dans le BulCom, un très beau dépliant élaboré par l'Atelier du Ruau et le Groupe nature et nous proposant d'inviter la nature chez nous et d'adhérer à la Charte des jardins. Le Conseil communal a soutenu financièrement cette action, ce dont je ne peux que le féliciter. Il est dit dans cette brochure que « chacun peut agir, même à petite échelle : en se tournant vers le jardinage bio sans recours aux pesticides, en plantant des fleurs indigènes sur son balcon, en privilégiant la végétation locale, en plantant une haie où viendront nicher des oiseaux... Bref, en redonnant des mètres carrés à la biodiversité. »

Plus près de nous, le 4 septembre, l'émission de la RTS Couleurs locales a montré de très belles images des jardins communaux du Loclat qui sont présentés à très juste titre comme un paradis. L'émission dresse aussi de savoureux portraits de personnes qui y cultivent avec passion et beaucoup de compétence la parcelle qu'elles louent.

Par déformation professionnelle certainement, je n'ai pas pu m'empêcher d'aller voir de plus près ce que dit le règlement du Conseil communal de location des jardins communaux. Je précise tout d'abord qu'il date de 1998... ceci explique certainement cela. En effet, l'article 16 dit ce qui suit:

Les locataires cultivent et entretiennent avec soin et régularité les jardins loués :

« Ils sont tenus de traiter leurs cultures contre les maladies cryptogamiques et les insectes nuisibles. »

À défaut d'entretien, le Conseil communal peut ordonner les travaux nécessaires aux frais des locataires fautifs.

Les frais éventuels de destruction d'animaux nuisibles à l'agriculture sont à la charge des locataires.

J'ajoute encore ceci : dans 2 zones toutes proches de celles de ces jardins communaux, la zone du Loclat et celle des Fourmillères, il est interdit d'épandre des engrais et des produits pour le traitement des plantes.

Mes questions sont les suivantes :

- Le Conseil communal est-il d'accord que sa réglementation a pris un sérieux coup de vieux et qu'elle mériterait d'être modifiée ?*
- Est-il prêt à sensibiliser les locataires des parcelles à l'importance de renoncer à des produits phytosanitaires et à opter pour des traitements naturels ?*
- Est-il prêt aussi, une fois la réglementation mise à jour, à effectuer des contrôles dans ces jardins, compte tenu de la proximité de zones extrêmement sensibles, non seulement pour la faune mais aussi pour nous tous puisque les jardins jouxtent une zone de captage des eaux ?*

Je termine mon intervention. Les jardiniers de nos jardins communaux aiment leur bout de terre et tout ce qui y pousse. Il ne s'agit pas de les décourager dans cette noble activité, juste de les encourager à l'exercer en étant attentifs à leur santé, à celle de la terre et à la nôtre aussi. Cela commence par supprimer une règle obsolète qui les contraints aujourd'hui à traiter et détruire le vivant.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

C'est le dicastère des forêts qui s'occupe des jardins communaux. Cela concerne également l'environnement, voire le Conseil communal.

Nous remercions Mme Attinger-Carmagnola de s'être intéressée à ce règlement qui date quelque peu.

Nous allons volontiers le reprendre et le rendre plus actuel, surtout pour ce qui concerne les aspects écologiques et environnementaux.

Nous profiterons des contacts fructueux que nous avons avec le Groupe nature pour examiner de quelle manière nous pouvons rédiger de nouvelles règles, et comment aussi, il serait peut-être possible d'accompagner les utilisateurs des jardins communaux dans ces questions qui touchent directement les sols, les plantes et les insectes.

M. Alain Marti (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

C'est une question de M. Zago : Pollution de particules fines.

La problématique de la transition énergétique est évidemment très présente en ce moment.

Les effets dommageables de l'utilisation d'énergie fossile sur l'atmosphère et tout ce qui en suit ne sont plus à démontrer.

Mais il n'y a pas que les effets macroscopiques sur la planète qui sont critiques pour notre qualité de vie.

L'utilisation d'énergie fossile a aussi et d'abord des effets dommageables directs sur notre santé par la pollution atmosphérique. Avec souvent des causes locales, très proches de nous et donc aussi plus facilement corrigibles, si on les connaît.

Depuis quelques temps, je teste des capteurs de pollution atmosphérique depuis chez moi. En particulier, je mesure le taux de particules fines PM2.5: particules de taille inférieure à 2,5 micron de diamètre, qui sont particulièrement dommageable pour notre santé.

Pour cet important paramètre la limite de danger établie par l'OMS est de 10 microgrammes par m³, valeur reprise par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air comme limite de la moyenne annuelle.

Et j'ai remarqué un fait curieux. Alors que le taux chez moi est la plupart du temps assez bas, entre 5 et 10 microgrammes par m³, il suffit qu'il y ait une petite bise pour que le taux monte à 20-25 microgrammes par m³.

Un de ces jours de bise, j'ai pris mon capteur et j'ai été faire un tour du côté de Cressier et au-delà. Et - surprise - au-delà de la raffinerie le taux est redescendu à 5 !

Ainsi, la raffinerie pourrait être notre principale source de particules fines PM2.5. En l'état, ce n'est qu'une hypothèse bien entendu. Des sources de pollution en particules fines pourraient se trouver dans d'autres établissements de la zone industrielle Cornaux-Cressier.

Aussi, j'avais noté que le jour de la mesure citée, un panache sortait de la cheminée principale de la raffinerie, ce qui n'est pas toujours le cas. Celle-ci a probablement des cycles de productions différents selon les moments.

À Saint-Blaise, on est chanceux que la bise ne souffle qu'une fraction du temps, mais que devraient penser, par exemple, les habitants du Landeron ?

Bien entendu, en l'état mes mesures sont plutôt anecdotiques, d'un point de vue strictement statistique. Mais elles posent les termes d'un sujet potentiellement grave.

D'où mes questions au Conseil communal:

- Gère-t-il, ou a-t-il connaissance de mesures de pollution atmosphérique, en particulier pour le PM2.5 sur Saint-Blaise ?*
- Peut-il savoir si le canton le fait ? Existe-t-il un plan de mesure sur Neuchâtel comme celui qui existe pour le canton de Vaud ?*
- Avez-vous des mesures et/ou des informations en rapport avec la pollution atmosphérique générée par la raffinerie, en particulier pour les PM2.5 ?*

Sur internet, je n'ai trouvé que des mesures régulières prise sur les cantons de Fribourg et de Vaud, et encore c'était des valeurs de PM10, donc moins caractérisées pour le danger à la santé.

M. Caryl Beljean (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Pour répondre à la 1^{ère} question, à savoir si le Conseil communal a des connaissances en mesures de pollution atmosphérique, en particulier les PM2.5 sur Saint-Blaise ; Non, nous n'avons pas de connaissances et ces mesures n'ont pas été faites sur l'ensemble de la commune.

